



PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de VIEUX-BERQUIN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le G.A.E.C. DE LA COURONNE dont le siège social est situé 972 Route d'Estaires – 59232 VIEUX-BERQUIN a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement pour exploiter un élevage porcin, à la même adresse, comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2102-2-a Porcs

L'épandage se fera sur les communes de VIEUX-BERQUIN, MERVILLE, LE DOULIEU

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **VIEUX-BERQUIN du 2 avril 2019 au 30 avril 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-enregistrements-2019>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de VIEUX-BERQUIN (commune d'installation et d'épandage) et MERVILLE et LE DOULIEU (communes d'épandage).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.